

CHARTRE DU PACIFIQUE

Pour la prévention et la lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles

L'association **Le Pacifique – Grenoble** tient à affirmer auprès de tous·tes ses salarié·es, spectateur·ices et participant·es, artistes accueilli·es, bénévoles, prestataires, partenaires... qu'elle prend la question de la prévention du harcèlement et des violences sexistes et sexuelles très au sérieux.

La direction du Pacifique est tenue légalement de **prévenir, protéger et réagir** face à toute situation de harcèlement et/ou violence sexiste et sexuelle impliquant un·e de ses employé·es ou une personne dont elle a la responsabilité directe (bénévole, stagiaire, alternant·e...).

Au-delà de la responsabilité légale de l'association, **nous souhaitons que chacun·e soit respecté·e et en sécurité au Pacifique.**

Quelle que soit la gravité, même une gêne ou un agacement, nous sommes à votre écoute et nous pouvons vous conseiller. Certaines situations peuvent se régler à l'amiable, d'autres demanderont une intervention judiciaire, **nous vous accompagnerons dans tous les cas.**

Le Pacifique condamne toute forme de violence et agression, verbales et/ou physiques. Nous considérons comme problématique tout comportement se rapportant à l'**outrage sexiste**, au **harcèlement sexuel**, aux **violences sexuelles** et **sexistes**, à l'**emprise**, à l'**agression sexuelle** et au **viol**. Ces termes font l'objet de définitions précises présentes dans le code pénal. Ces actes sont illégaux et donc justiciables pénalement.

La direction du Pacifique s'engage à :

- Tout mettre en œuvre pour **faire cesser et punir** tout propos ou comportement de violence sexiste et/ou sexuelle au Pacifique.
- Mettre en place une **procédure** en cas de signalement, avec une enquête immédiate, sérieuse, impartiale, contradictoire, en entendant la victime, les témoins (s'il y en a) et la personne mise en cause.
- Adopter les **mesures nécessaires**. Selon la gravité des faits, les conséquences pourront aller jusqu'à l'**exclusion** du Pacifique ou à un **licenciement** pour faute grave.

Que faire si je suis victime ou témoin ?

Contactez la référente Violences et Harcèlement Sexistes et Sexuels du Pacifique, elle vous indiquera la procédure qui sera mise en œuvre :

Éléonore Servantie

Téléphone : 07 84 90 54 04

Mail : mediation@lepacifique-grenoble.com

Elle sera votre première interlocutrice si vous êtes victime ou témoin d'un comportement inapproprié à caractère sexiste ou sexuel. Elle sera **à votre écoute**, de la manière la plus juste et bienveillante possible et elle s'engage à donner systématiquement suite à vos demandes. Après accord avec vous, elle informera la **direction du Pacifique de la situation, qui décidera de l'attitude et de la réaction à adopter**. Tout au long de la démarche, nous garantissons la **stricte confidentialité** sur l'identité des personnes impliquées (auteur·ice du signalement, victime présumée, témoins éventuel·les, auteur·ice présumé·e des faits, etc.) ainsi que sur les faits eux-mêmes.

Par ailleurs, il existe une **cellule d'écoute et de soutien** de victimes ou de témoins de viol, de harcèlement sexuel, de violences sexistes et sexuelles (confidentialité garantie) dans le secteur de la culture :

Téléphone : 01 87 20 30 90

Mail : violences-sexuelles-culture@audiens.org

Bien que cette chartre concerne en premier lieu les violences sexistes et sexuelles, **celles-ci ne sauraient être isolées de toutes les autres formes de violences** par lesquelles une personne impose à autrui des propos ou des comportements portant atteinte à sa dignité et à sa santé (**racisme, validisme, âgisme, homophobie, transphobie...**). Celles-ci sont condamnées de la même manière par Le Pacifique – CDCN de Grenoble.

Le Pacifique remercie les Arcs Film Festival, l'ayant inspiré dans l'établissement de cette chartre.